الهيئة المغربية لسوق الرساميل
AUTORITÉ MAROCAINE DU MARCHÉ DES CAPITAUX

Rabat, le 07 mars 2022

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Visa de l'AMMC sur le prospectus relatif à l'augmentation de capital de la société AIRBUS SE réservée aux salariés du groupe

L'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) porte à la connaissance du public qu'elle a visé en date du 07 mars 2022 un prospectus relatif à l'augmentation du capital de la société « AIRBUS SE » réservée aux salariés du groupe.

L'augmentation de capital se fera par l'émission d'un maximum de 2.200.000 actions. Le prix de souscription s'établit à 117,88 Euros soit 1 258,57 Dhs. Toutefois si le prix se révèle être supérieur au cours de clôture de l'action Airbus à la date précédent l'augmentation de capital, le prix de souscription sera égal à ce dernier, soit le cours du 16 mars 2022.
Au Maroc, cette opération concerne les salariés des filiales « Stelia Aerospace Maroc SA » et « Aerolia Construction Aéronautique du Maroc SA».
La période de souscription, au Maroc, s'étalera du 08 au 10 mars 2022 inclus.

Le prospectus est complété par :

- Le document d'enregistrement universel déposé auprès de l'AFM le 26 mars 2021 et le rapport financier semestriel 2021 d'Aribus;
- Le document d'information pour l'offre ESOP 2022, dispensé du visa de l'AFM conformément au Règlement européen 2017/1129 du Parlement Européen et du Conseil de l'Union Européenne du 14 juin 2017 ;
- Le règlement du Plan d'actionnariat salarié d'Airbus 2022 (ESOP 2022).

L'intégralité du prospectus visé par l'AMMC ainsi que les documents précités sont tenus à la disposition du public aux sièges sociaux des filiales Marocaines citées ci-dessus, sur le site internet de l'émetteur ainsi qu'auprès de Société Générale Marocaine de Banques
Par ailleurs, ils sont disponibles sur le site de l'AMMC: www.ammc.ma

CP/EM/009/2022

Autorité Marocaine du Marché des Capitaux :

Tél : 05 37 68 89 71
E-Mail : OperationsFinancieres@ammc.ma